

## **COMPTE-RENDU DE LA REUNION EXTRAORDINAIRE DU MARDI 3 MARS A 20H**

**PRESENTS** : Mme Marie-Thérèse TULOUP, M. Maurice ARNEFAUD, M. Christian BACHY, M. Pascal BAUDELLOT, Mme Annick COUSOT, Mme Yvonne LAMMERS, M. Jean-Noël LUSTIERE, M. Thierry TROUILLET.

**EXCUSE** : M. Christian RAQUIN (pour une partie de la réunion)

**ABSENTE** : Mme Marianne OLJNYK

- Mme le maire ouvre la séance à 20H10. Elle demande un secrétaire de séance. L'adjoint présent et plusieurs personnes qu'elle sollicite refusent. En l'absence de volontaire, elle désigne Mme Annick COUSOT.

- **APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 13 FEVRIER 2015 :**

M. BAUDELLOT, Mme LAMMERS et Mme COUSOT font remarquer plusieurs erreurs, imprécisions ou manquements et refusent l'approbation. Les modifications nécessaires seront apportées.

- **RETRACTATION ACHAT BATIMENT COMMUNAL :**

Mme le Maire rappelle les faits. Elle a fait part au conseil municipal de la proposition d'achat du bâtiment communal par M. OLJNYK (conjoint de la 3<sup>ème</sup> adjointe) lors de la réunion à huis clos du 22/12/14. Le compromis de vente a été signé le 26/01/15. Quelques jours plus tard, M. et Mme OLJNYK déposent des meubles dans les dits locaux, contre l'avis de Mme le Maire, dans un premier temps. De nombreuses rumeurs circulent et M. et Mme OLJNYK émettent le souhait de casser la vente. Lors de la réunion du conseil municipal du 13/02/15, les choses commencent à dégénérer. M. OLJNYK prend la parole pendant le conseil municipal, sans aucune autorisation, très en colère.

Afin de tenter d'éclaircir la situation, le lundi 16/02/15, Mme le Maire convoque Mme LAMMERS, M. RAQUIN et M. BAUDELLOT, lequel, selon les rumeurs, serait intéressé par l'achat du bâtiment communal. M. et Mme OLJNYK se présentent sans avoir été invités. M. OLJNYK prend part également à la réunion.

Au cours de la réunion, très en colère, il demande à M. BAUDELLOT de « dégager » selon ses propres termes. M. OLJNYK se lève et projette la table du conseil contre l'armoire de la salle de réunion.

M. BAUDELLOT fait remarquer à Mme le Maire qu'à ce moment-là, elle n'a pas exercé son pouvoir de police et approuve le fait que M. RAQUIN ait réagi en ceinturant M. OLJNYK.

Mme le Maire donne lecture d'un mail adressé par M. BAUDELLOT le 25/02/15 par lequel il attire l'attention de la mairie notamment sur l'illégalité du huis clos du 22/12/14 et l'interdiction de l'achat d'un bien communal par un adjoint.

La préfecture confirmera ses dires à Mme le Maire.

Le notaire, ne sachant pas que la conjointe de M. OLJNYK était adjointe à Lenax, a confirmé la proposition de Mme le Maire de réunir son conseil municipal afin de voter la rétractation d'achat du bâtiment communal.

A l'unanimité, les membres du conseil municipal acceptent cette rétractation.

Un courrier de M. et Mme OLJNYK sera expédié au notaire mentionnant qu'ils demandent la résiliation amiable de la vente sans versement des 10% de pénalités prévues dans ce cas.

La mairie rédigera également un courrier au notaire dans ce sens là.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Concernant la vente des chemins, sujet abordé lors de la précédente réunion, Mme LAMMERS qui s'était proposée comme commissaire enquêteur s'interroge sur la conformité de sa candidature.

M. BAUDELOT a lui aussi fait des recherches de son côté et donne les réponses suivantes :

- Les élus ne peuvent pas être commissaires enquêteurs
- Les commissaires enquêteurs sont nommés chaque année par le Préfet et Mme le Maire doit en choisir un parmi cette liste ou désigner un administré non élu. Mme le Maire précise que ce service est payant mais propose, tout de même, d'en choisir un dans la liste de la Préfecture.

Madame le Maire ajoute qu'elle a demandé la parution d'une annonce dans la presse pour informer la population de cette vente sans être certaine que cette annonce puisse être diffusée puisqu'il s'agit d'une publicité commerciale.

Elle ajoute que 3 acquéreurs se sont déjà présentés.

- Mme LAMMERS souhaite des précisions quant à la réalisation du parking pour la salle socio-culturelle. Mme le Maire explique que la question sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion étant donné que la dernière fois elle n'avait pas les devis.
- M. BAUDELOT demande si la date pour le vote du budget est fixée. Mme le Maire répond qu'elle aura lieu courant avril.

L'assistance n'ayant plus de question, Mme le Maire lève la séance à 20H45.